

## **Rapport du préfet concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs pour l'exercice financier 2018 Territoire non organisé Rivière-Bonjour**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matanie du 19 juin 2019, j'ai le plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs, pour l'exercice financier 2018, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. mandatée par le conseil de la MRC de La Matanie à cet effet.

Suite à la réalisation du mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant est d'avis que : «les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Territoire non organisé Rivière-Bonjour au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent un excédent de l'exercice avant affectation de 2 129 \$, résultant de recettes se chiffrant à 141 463 \$ comparativement aux dépenses de 139 334 \$. Aucune affectation de l'excédent de fonctionnement était prévue au budget, donnant au final un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 2 129 \$.

Sur les charges totales, un montant de 82 271 \$ constitue des frais pour les obligations incontournables ou des quotes-parts :

- ❖ Quote-part de la MRC : 50 776 \$
- ❖ Sûreté du Québec : 9 340 \$
- ❖ Réseau routier : 18 655 \$
- ❖ Collecte et transport des déchets : 3 500 \$

Considérant ce qui précède, le solde disponible au niveau du surplus est de 283 996 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2018. De ce montant, 49 010 \$ a été affecté pour deux projets de développement touristique et un projet de voirie.

Le 28 novembre 2018, lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie, les membres ont adopté un budget équilibré pour l'année 2019. Malgré une diminution de la valeur imposable de 21% et le coût de l'inflation, le taux de taxation a été maintenu à 1,00 \$ pour 2019.

En conclusion, les finances du Territoire non organisé Rivière-Bonjour sont en bonne santé. Les élus et l'administration municipale poursuivent une vision commune, soit celle d'offrir de plus amples services aux citoyens et contribuables du territoire pour des fins fauniques, récréatives et de villégiature.

Le préfet,  
Denis Santerre